

ÉQUIPE-ÉCOLE

ÉLITE RÉGIONALE DE HOCKEY M13 (PEE-WEE)



COMITÉ DE SÉLECTION HOCKEY

L'élève inscrit sera sélectionné par un comité de sélection.

- 1) Direction de l'école – ITUM-Éducation
- 2) Responsable du Bloc sportif – ITUM-Éducation
- 3) Association de Hockey Mineur Uashat mak Mani-Utenam (AHMUM)
- 4) Programme de développement hockey école (PDHÉ) – Joé Juneau
- 5) École de hockey autochtone – Jourdain-André-Pinette
- 6) L'entraîneur ou l'enseignant de l'équipe;
- 7) L'équipe de la préparation physique des élèves-athlètes – Kinésiologue

SERVICE D'HÉBERGEMENT EN FAMILLE

Pour les joueurs provenant des autres communautés innues et Naskapi de la Côte-Nord, un service d'hébergement et d'accompagnement en famille sera offert. L'élève-athlète sera ainsi accompagné et encadré après l'école.

Les familles intéressées sont invitées à contacter le secteur de l'Éducation pour de plus amples informations.



TSHISHKUTAMATSHEUN-AITUN
Secteur ÉDUCATION

282, boul. des Montagnais, bureau 01
Uashat (Québec) G4R 5R2
Tél. : 418 962-0327, poste 5101 / 1 800 563-0327
education@itum.education | itum.qc.ca

ÉTAPES À SUIVRE POUR VOUS INSCRIRE – PRÉ-INSCRIPTION

Pour ce faire, tu dois remplir le formulaire de pré-inscription disponible en scannant ce code QR à partir d'un téléphone ou d'une tablette.

Tu peux également communiquer avec :

Responsable du bloc sportif – ITUM Éducation :
Cell. : 418 350-2136 • georges.roy@itum.education

Josée Thibault – ITUM Éducation :
Tél. : 418 962-0327 poste 5116
josee.thibault@itum.education

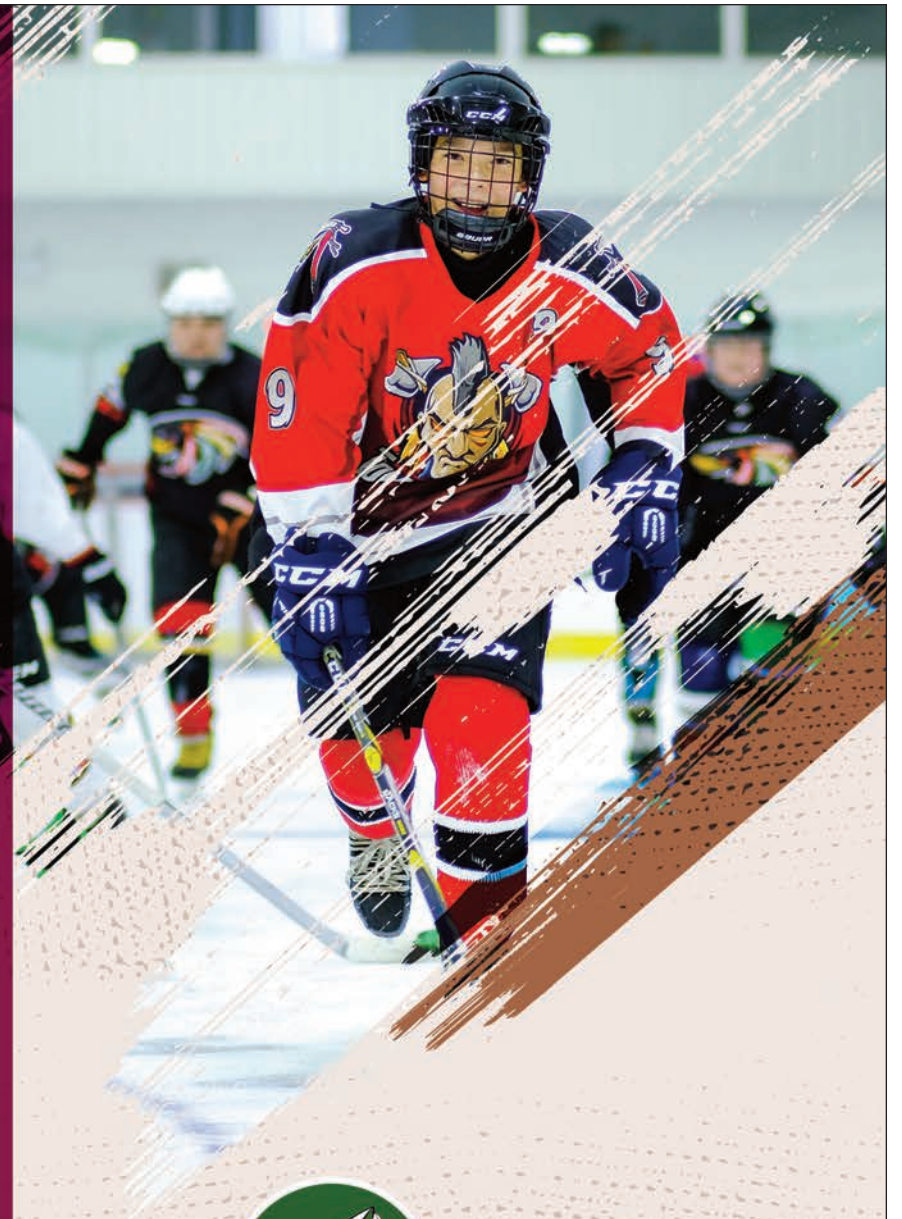


CONCENTRATIONS SPORTIVES

ÇA T'INTÉRESSE?

ÉCOLE SECONDAIRE
MANIKANETISH

PÉRIODE D'INSCRIPTION
2022-2023



ÉQUIPE-ÉCOLE

ÉLITE RÉGIONALE
DE HOCKEY M13
(PEE-WEE)
6^e ANNÉE PRIMAIRE
ET 1^{er} SECONDAIRE

*C'est le temps
de faire ton choix!*

BLOC SPORTIF



POUR LA PROCHAINE ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023,
NOUS PROPOSONS LA CONCENTRATION HOCKEY – ÉLITE RÉGIONALE M13

ÉQUIPE-ÉCOLE ÉLITE RÉGIONALE DE HOCKEY M13 (Pee-Wee)

Année de naissance des élèves hockey élite M13 : Du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011

DESCRIPTION DE LA CONCENTRATION HOCKEY ÉLITE – M13

La concentration hockey s'adresse aux élèves de **6^e année du primaire et 1^{er} secondaire** et vise à mettre en place une équipe-école élite régionale de hockey M13 (Pee-Wee). En plus des entraînements intégrés à la grille-horaire de l'élève, le programme offre un entraînement de qualité ainsi que des simulations de jeu supervisées par des entraîneurs qualifiés. Notre équipe participera à la ligue M13 - BB de hockey Côte-Nord et à la ligue de hockey scolaire du RSEQ – M13. L'apprentissage de la discipline, du sens des responsabilités et la valorisation des efforts investis encouragent plusieurs jeunes à poursuivre leurs études par la motivation du sport. Les entraînements commencent la première semaine de septembre et s'échelonnent jusqu'à la fin du mois d'avril (fin de saison de glace des arénas). Une occasion unique d'entraîner le talent afin que davantage d'athlètes innus accèdent aux programmes d'éligés provinciaux.

Les élèves-athlètes sont amenés à concilier leurs objectifs scolaires et sportifs, à la condition qu'ils accordent la priorité à leur réussite scolaire. Des groupes classes homogènes (sportifs) accompagnés par le système pédagogique d'Apprentissage Modulaire Individualisé (AMI) assurent un encadrement pédagogique personnalisé et adapté à ce type de programme.

CETTE MÉTHODE D'APPRENTISSAGE ORIGINALE POURSUIT QUATRE OBJECTIFS :

- Offrir à l'élève un soutien pédagogique personnalisé et encadré.
- Privilégier le module comme outil d'apprentissage.
- Favoriser la réussite des élèves par une diversification des moyens d'apprentissage permettant un développement optimal des compétences.
- Permettre à l'élève de déterminer lui-même, en concertation avec son tuteur, le moment de l'évaluation de ses connaissances et de ses compétences (certaines conditions peuvent s'appliquer).

PLUSIEURS AVANTAGES POUR L'ÉLÈVE-ATHLÈTE :

- Accès à des infrastructures sportives de grande qualité (Aréna Mario Vollant, gymnase double, salle de conditionnement physique)
- Accès à une cafétéria avec menu équilibré adapté au sportif
- Augmentation du temps d'entraînement disponible
- Plus de disponibilité en soirée pour l'étude et les activités (car le hockey est pratiqué de jour à même la grille-horaire de l'école)
- Encadrement assuré par des entraîneurs certifiés
- Accès à des services périphériques (préparation physique, nutrition, psychologie sportive, etc.)
- Participation à des compétitions provinciales
- Sentiment d'appartenance assuré grâce aux groupes classes homogènes (sportifs), ce qui permet d'échanger avec des athlètes qui partagent les mêmes motivations
- Un programme de parrainage et de bienveillance pour les élèves de la 6^e année
- Système pédagogique d'Apprentissage Modulaire Individualisé (AMI), suivi personnalisé assuré par un(e) tuteur/tutrice afin de maximiser l'accès à la réussite scolaire.
- Accès à des ressources pédagogiques et complémentaires (clinique pédagogique : orthophoniste, psychologue, intervenant en toxicomanie, zoothérapie, orientation scolaire)
- Première équipe école qui joue dans la Ligue d'hockey Côte-Nord



ÉQUIPE-ÉCOLE ÉLITE RÉGIONALE DE HOCKEY M13 (PEE-WEE)



CALENDRIER SCOLAIRE DES ÉLÈVES-ATHLÈTES

La grille-horaire accorde 75 % du temps à l'enseignement des matières obligatoires et à option; l'horaire quotidien prévoit un encadrement sportif d'une période de trois heures consécutives entre 13 h et 16 h, du lundi au vendredi.

COMMENT SE DÉROULE UNE JOURNÉE TYPE :

Les élèves-athlètes profitent d'une demi-journée en classe et d'une demi-journée en encadrement sportif. Une planification annuelle de l'entraînement qui tient compte de l'âge de l'athlète, de son niveau d'habileté, du calendrier d'entraînement et de compétition est prise en compte.

UN ENCADREMENT HEBDOMADAIRE DE 15 HEURES :

- 1) Entraînement quotidien
- 2) Entraînement physique hors glace - 2 séances par semaine en salle d'entraînement et 1 séance multisport
- 3) Contenus théoriques, entraînement cérébral, séances vidéo, conférences, etc.
- 4) Rencontres individuelles, suivi constant de l'athlète en lien avec ses objectifs et services périphériques.

CONDITIONS D'ADMISSION ET RÉADMISSION

- 1) L'élève-athlète doit réussir l'ensemble de ses matières pour être admis ou réadmis au programme. Il doit aussi démontrer, en tout temps, un comportement adéquat, une attitude convenable et faire preuve d'autonomie.
- 2) L'élève-athlète doit être reconnu par le comité de sélection hockey pour être admissible au programme. De plus, il doit répondre aux exigences du programme.
- 3) L'élève-athlète doit aussi répondre, tout au long de ses années de participation au programme, aux exigences sportives et scolaires.